

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CAC/45 INF/3

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-cinquième session

Fonds fiduciaire du Codex : rapport d'activité

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Le présent rapport porte sur 2020, la sixième année d'existence du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex 2 (FFC2), ainsi que sur le premier semestre de 2022. Il met en avant les principales réalisations et les enseignements essentiels à tirer de l'expérience et résume les aspects opérationnels et financiers des activités.

En 2021, la pandémie de COVID-19 a encore retardé la mise en œuvre des projets soutenus par le FFC2. Cependant, les pays bénéficiaires ont à nouveau accéléré leurs activités, à la fois en ayant recours à des outils en ligne permettant le travail à distance et en tirant parti de l'assouplissement des restrictions de santé publique liées à la COVID-19 dans certains pays. Cette évolution s'est poursuivie au premier semestre 2022.

Tous les pays du 1^{er} cycle (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) ont achevé leurs projets et évalueront les résultats une fois que les restrictions liées à la pandémie seront suffisamment assouplies. Les activités dans les pays des 2^e et 3^e cycles se sont poursuivies, malgré quelques limitations dues à la pandémie et l'instabilité politique dans certains pays. La plupart des pays du 4^e cycle ont commencé à mettre en œuvre leurs projets et les pays du 5^e cycle ont travaillé à la finalisation des accords nécessaires pour officialiser le soutien du FFC2. À la suite de l'appel à candidatures pour le 6^e cycle de soutien du FFC2, le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a reçu 14 demandes. Quatre demandes de financement ont été approuvées et quatre autres ont été approuvées sous conditions, dans l'attente de l'examen final après révision.

Le Secrétariat du FFC2 a chargé un prestataire externe d'effectuer l'évaluation à mi-parcours, dont les résultats devraient orienter les recommandations visant à améliorer l'efficacité du FFC2 d'ici à la fin de 2022.

La situation financière du FFC2 reste saine et les dépenses consacrées aux activités menées dans le cadre des projets ont à nouveau augmenté en 2021 et en 2022. Les donateurs du Fonds fiduciaire du Codex ont indiqué qu'ils continuaient de soutenir les travaux du Fonds et ont activement participé à des discussions sur la manière de permettre au FFC2 de soutenir de manière optimale les pays remplissant les conditions requises au cours de la seconde moitié de son mandat, en envisageant également de travailler plus en ligne.

A. INTRODUCTION

Le FFC2 aide les pays à se doter de capacités nationales fortes, solides et durables en vue de leur participation aux travaux du Codex. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du Fonds fiduciaire du Codex : <https://www.who.int/fr/initiatives/codex-trust-fund>.

Les candidatures présentées par les pays pouvant prétendre à un appui du FFC2 sont examinées une fois par an selon un processus transparent. Si la candidature est acceptée, le pays reçoit une aide pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. À la mi-2022, six cycles de demandes et de sélections avaient eu lieu, à l'issue desquels 44 pays bénéficient du FFC2 et jusqu'à huit pays (en fonction des décisions finales relatives aux approbations sous conditions) devraient en bénéficier jusqu'au 6^e cycle.

B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DES PROJETS

On trouvera ci-dessous un résumé de l'état d'avancement, en août 2022, de l'exécution des projets, par cycle de financement. Pour plus de précisions sur les activités par pays, consultez le site Web du Fonds fiduciaire du Codex à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/initiatives/codex-trust-fund/projects-and-impact>.

- 1^{er} cycle : les quatre projets ont été achevés en 2021.
- 2^e cycle : les huit projets sont en cours d'exécution.
- 3^e cycle : les neuf projets sont en cours d'exécution.
- 4^e cycle : les huit projets ont commencé à être exécutés.
- 5^e cycle : les six pays sont en voie de conclure les contrats ou de lancer l'exécution des projets.
- 6^e cycle : l'établissement des contrats pour les projets sélectionnés est en cours ; les pays dont les propositions ont été approuvées sous conditions procèdent aux révisions nécessaires et les décisions finales sur le financement sont attendues d'ici à octobre 2022.

Difficultés rencontrées dans l'exécution des projets

En 2021, la pandémie de COVID-19 a encore eu des répercussions sur l'exécution des projets soutenus par le FFC2. Cependant, le rythme d'exécution de la plupart des projets s'est à nouveau accéléré avec la levée des restrictions de santé publique liées à la COVID-19 dans certains pays et alors que les équipes de pays s'adaptent aux conditions de travail en ligne. Des difficultés demeurent, notamment pour la mise en œuvre d'activités qui nécessitent la présence physique de participants, qui ne peuvent pas toutes être entièrement remplacées par des outils en ligne. Avec l'accord de la Commission du Codex Alimentarius, le Fonds fiduciaire a pu fournir un soutien limité pour permettre aux pays de participer à des réunions en ligne. De plus, le FFC2 permet de prolonger les échéances des projets convenues avant la pandémie afin de mettre en œuvre des activités une fois que les restrictions de santé publique liées à la COVID-19 auront été assouplies.

Depuis 2021, l'instabilité politique a entraîné plusieurs perturbations des projets soutenus par le FFC2. Le projet dirigé par le Myanmar, auquel participent le Cambodge et la République démocratique populaire lao, a dû être suspendu à la suite du changement politique qui a eu lieu au Myanmar en février 2021. Le Mali et la Guinée et le Burkina Faso ont connu une instabilité politique en mai 2021, en septembre 2021 et en janvier 2022, respectivement. Si les changements politiques en Afrique ont eu une incidence sur les procédures administratives, le changement au Myanmar a conduit à la suspension de toute collaboration avec les institutions des Nations Unies. Pour poursuivre la mise en œuvre du projet avec les autres pays du groupe – le Cambodge et la République démocratique populaire lao –, le projet prévu a été ajusté afin que les activités nationales et communes puissent être mises en œuvre. En ce qui concerne les pays d'Afrique touchés, le Bureau régional de la FAO et celui de l'OMS ont continué de soutenir la mise en œuvre du projet.

Des retards administratifs, dont la plupart étaient liés à la coordination entre les différentes institutions au niveau national et entre les pays d'exécution et les organismes chefs de file (la FAO et l'OMS), ont empêché de mettre en œuvre certains projets à temps. Bien que le Fonds fiduciaire du Codex ne puisse pas influencer directement sur les retards au niveau national, il est prévu de repérer, dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, les facteurs qui nuisent potentiellement à l'efficacité au sein du Secrétariat du FFC2 et de sa structure d'appui mondiale, qui pourront ensuite être éliminés afin de rendre les processus plus fluides.

Appel à candidatures pour le 6e cycle

Le sixième cycle d'appel à candidatures pour le financement par le FFC2 s'est ouvert le 1^{er} septembre 2021 et 54 pays remplissaient les conditions pour solliciter un appui. Au total, 14 demandes avaient été déposées en ligne à la date limite du 17 décembre 2021. Treize demandes étaient complètes et répondaient aux critères de présélection.

La répartition des candidatures présentées au titre du 6^e cycle, par région du Codex, est la suivante :

- Afrique – 7 (sur 23 remplissant les conditions requises)
- Asie – 2 (sur 5 remplissant les conditions requises)
- Europe – 1 (sur 4 remplissant les conditions requises)
- Amérique latine et Caraïbes – 0 (sur 11 remplissant les conditions requises)
- Proche-Orient – 2 (sur 4 remplissant les conditions requises)
- Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest – 2 (sur 7 remplissant les conditions requises)

Le Groupe d'examen technique a évalué la qualité des demandes et a formulé des recommandations à l'intention du Comité directeur. Le financement a été approuvé pour les demandes soumises par *le Pakistan, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe*.

Une approbation sous conditions du financement, dans l'attente de clarifications et/ou de modifications substantielles des propositions, a été accordée *aux Comores, au Niger, à l'Ouzbékistan et à la Syrie*.

En plus de l'approbation sous conditions du financement accordé aux *Fidji* (candidatures du 5^e cycle), une décision finale de financement est attendue pour cinq demandes.

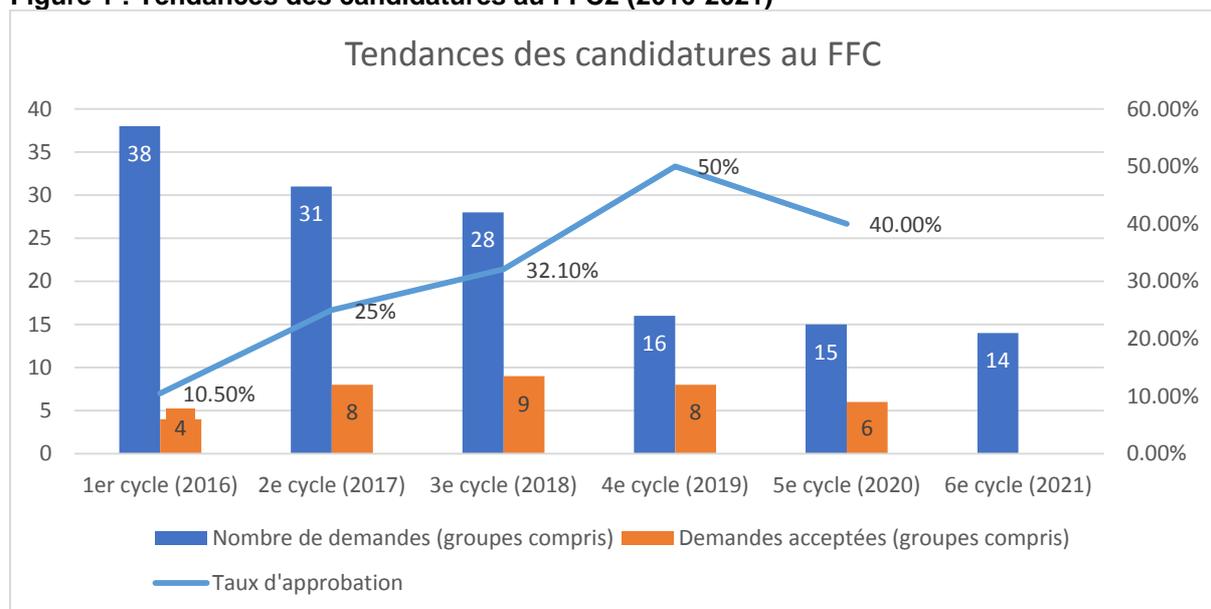
Observation des tendances

La figure ci-dessous donne un aperçu des candidatures reçues et des projets financés au cours des derniers cycles d'appui du FFC2. La tendance à la baisse du nombre de candidats est en partie due à la diminution du nombre de pays admissibles qui n'ont pas encore bénéficié de l'appui du FFC2 (sur les 103 pays pouvant prétendre à cet appui en 2016, 44 en ont bénéficié et mettent en œuvre ou se préparent à mettre en œuvre des projets en 2021). Les autres pays n'ont pas répondu à l'appel à candidatures ou leur candidature n'a pas été retenue.

Afin d'étendre le soutien aux pays admissibles restants, le Secrétariat du FFC2, en collaboration avec les Comités régionaux de coordination du Codex et les Conseillers régionaux FAO/OMS, a élargi en 2021 les possibilités de formation pour les pays pouvant prétendre à l'appui du FFC2 sur le processus de candidature, ainsi que sur l'application de l'outil de diagnostic pour l'auto-évaluation de la situation du programme national du Codex. Une stabilisation du nombre de candidats pour la 6^e série du soutien du FFC2 indique que les activités de sensibilisation et de formation ont réussi à maintenir l'intérêt des pays, y compris de ceux qui n'étaient pas parvenus à présenter de candidature lors d'un cycle précédent.

Le Secrétariat du FFC2 prévoit de continuer à appliquer sa stratégie visant à accroître la collaboration avec les pays pouvant prétendre à un appui et tiendra compte des recommandations découlant de l'évaluation à mi-parcours, qui permettront de déterminer comment le FFC2 peut rendre son soutien plus efficace et renforcer les capacités des pays admissibles.

Figure 1 : Tendances des candidatures au FFC2 (2016-2021)



C. GOUVERNANCE

Le Comité directeur du FFC2, composé de membres du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, s'est réuni, selon besoins, neuf fois en 2021 et cinq fois de janvier à août 2022. Les décisions relatives au 6^e cycle du Fonds fiduciaire ont été prises en mai 2022.

La réunion annuelle du Groupe consultatif du FFC2 s'est tenue en ligne le 16 décembre 2021. Outre les informations fournies par le Secrétariat du FFC2, les régions du Codex et un groupe de pays bénéficiaires, les participants à la réunion de cette année ont examiné le projet de mandat de l'évaluation à mi-parcours ainsi que la définition et la mesure de ce qui constitue une « participation effective » aux travaux du Codex. Il est prévu de poursuivre la discussion sur la « participation effective » en 2022.

À la demande du Secrétariat du FFC2, la Commission du Codex Alimentarius, à sa 44^e session, s'est déclarée favorable à ce que le Fonds fiduciaire se montre suffisamment souple pour réagir aux difficultés exceptionnelles que rencontrent, du fait de la pandémie de COVID-19, les pays pouvant prétendre à une aide du Fonds fiduciaire.

D. COLLECTE DE FONDS

Tout au long de la période considérée, les donateurs ont signalé qu'ils continuaient à soutenir le FFC2 et ont permis la prolongation sans frais des accords de subvention afin d'assurer l'utilisation de la totalité des fonds, qui a été retardée par la perturbation des plans de mise en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19.

Une réunion ouverte à tous les donateurs du FFC1 et du FFC2 s'est tenue en ligne le 30 juin 2021. Les participants à la réunion ont examiné les conséquences de la COVID-19 sur la mise en œuvre des projets du FFC2, ont exposé les priorités de l'évaluation à mi-parcours et ont discuté de la meilleure façon d'assurer le soutien le plus adéquat et le plus efficace aux pays admissibles.

En juin 2021 également, le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments de la République de Corée a organisé en ligne une cérémonie de signature d'un accord de subvention avec l'OMS pour marquer le soutien pluriannuel fourni par le Ministère au Fonds fiduciaire du Codex. La cérémonie, qui visait à célébrer le début du soutien apporté dès 2020 par le Ministère, a eu lieu avec un an de retard en raison de la COVID-19.

La Finlande a rejoint le groupe des pays donateurs du FFC2 en décembre 2021, ce qui porte à 16 le nombre total de donateurs actifs du Fonds fiduciaire du Codex sous sa forme actuelle. Les donateurs sont actuellement les suivants : Allemagne, Canada, Commission européenne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Irlande, Japon, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni et Suisse.

Une ventilation du soutien financier reçu en 2021 est présentée à la section F, Tableau 2.

E. SUIVI ET ÉVALUATION

Le cadre de suivi et d'évaluation a été approuvé par le Comité directeur et le Groupe consultatif du FFC2. Le présent rapport ne traite que des indicateurs au niveau des produits, qui correspondent à la mise en œuvre des activités et peuvent être mesurés tous les ans. L'indicateur de performance 1.2 fait l'objet d'un examen méthodologique et ne figure pas ci-dessous. À la suite de la décision prise par le Comité directeur, certains indicateurs ne seront mesurés que si les activités ont lieu (par exemple, les cours FAO/OMS de formation au Codex). Les indicateurs définis au niveau des résultats et des objectifs seront mesurés une fois les projets achevés. En 2021, tous les pays du 1^{er} cycle (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) ont achevé leurs projets et devront d'abord faire l'objet d'une évaluation.

Indicateur de performance	Solde de clôture en 2020	Objectif	Chiffres de performance	Auto-évaluation
Produit 1 – Les pays bénéficiant d'un appui progressent régulièrement.				
1.1 – Nombre de pays bénéficiant d'un appui dans le cadre de projets de pays ou de projets de groupe	11 pays sélectionnés en 2020 : Azerbaïdjan, Cambodge, El Salvador, Guatemala, Guyana, Kazakhstan, Maurice, Myanmar, République démocratique populaire lao, Samoa, Tonga (38 au total depuis la création du FFC 2)	Augmentation du nombre de pays d'une année sur l'autre	6 pays sélectionnés en 2021 : Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Libéria, Maldives, Timor-Leste (44 au total depuis la création du FFC 2)	Annuel – Non réalisé Total – Réalisé
Produit 2 – Les capacités du personnel technique prenant part aux activités du Codex ont été renforcées grâce aux projets, à la mise en commun des résultats des projets et aux formations et ateliers FAO/OMS financés par le FFC2.				
2.1 – Nombre et type d'activités financées dans les pays (dans le cadre de projets individuels ou de groupe)	28	Financement d'un vaste ensemble d'activités ¹	111 activités en 2021, énumérées dans le présent rapport dans la section Activités.	Réalisé
2.2 – Le personnel technique prenant part aux activités du Codex dans les pays recevant un appui travaille différemment (notamment, participe de façon différente aux réunions du Codex) grâce à ces apports	Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont entraîné l'utilisation accrue d'outils en ligne, ce qui a fondamentalement changé la nature de la participation aux réunions du Codex.	À la fin du projet, chaque pays doit démontrer d'une ou de deux façons qu'il travaille différemment.	En 2021, la plupart des pays bénéficiant du soutien du FFC2 ont introduit des outils électroniques permettant la participation aux réunions en ligne du Codex.	Réalisé
2.3 – Nombre de produits/résultats issus d'un projet que les pays diffusent largement pour que tous les autres puissent les utiliser	10 documents (produits/résultats) dans la bibliothèque communautaire du FFC2.	Augmentation du nombre de produits/résultats d'une année sur l'autre	10 documents (produits/résultats) dans la bibliothèque communautaire du FFC2.	Non réalisé. Le site Web a été remanié en 2021. De nouveaux documents seront ajoutés en 2022.
2.5 – Taux élevé de satisfaction des participants concernant les cours de formation et	s. o.	Taux de satisfaction de 80 %	Le taux de satisfaction a fait l'objet d'une enquête partielle.	Non réalisé

¹ Y compris des activités « innovantes » (suivi personnalisé, partenariat/réseautage Sud-Sud, formation adaptée, etc.) et des synergies avec les activités de la FAO et de l'OMS.

Indicateur de performance	Solde de clôture en 2020	Objectif	Chiffres de performance	Auto-évaluation
les ateliers organisés et/ou financés.				

En prévision de l'évaluation à mi-parcours du FFC2, un mandat a été rédigé en consultation avec le Groupe consultatif du FFC2 et distribué par les canaux établis dans le cadre d'un appel à propositions visant à trouver un prestataire de services approprié. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation sont attendues d'ici au quatrième trimestre de 2022. L'évaluation portera aussi sur le cadre de suivi et d'évaluation du FFC2 et comportera des suggestions sur son amélioration.

L'évaluation à mi-parcours a pour finalité de fournir une étude indépendante du FFC2 quant à la capacité du Fonds fiduciaire de s'acquitter efficacement de son mandat et de servir au mieux ses bénéficiaires, compte tenu également des nouvelles difficultés découlant de la pandémie de COVID-19 et des nouvelles conditions de travail.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation à mi-parcours sont les suivants :

- 1) Déterminer dans quelle mesure le FFC2 a permis d'accroître la capacité des pays en développement et des pays en transition à participer plus efficacement au système du Codex.
- 2) Examiner la configuration, les aspects opérationnels et la structure de soutien du FFC2 afin de repérer les domaines où des améliorations peuvent éventuellement être apportées, en tenant également compte de la façon dont le FFC2 pourrait s'adapter aux nouvelles conditions de travail en ligne imposées par la pandémie de COVID-19 pour devenir plus efficace.
- 3) Étudier comment assurer la pérennité des projets du FFC2 après la fin de l'appui, en tenant compte à la fois des interventions possibles du FFC2 et d'autres options.
- 4) En s'appuyant sur les conclusions relatives aux objectifs ci-dessus, formuler des recommandations pour l'avenir, afin que le FFC2 puisse optimiser son soutien et mieux répondre aux besoins de ses bénéficiaires au cours de la deuxième moitié de son mandat.

Le Fonds fiduciaire du Codex sera évalué conformément aux critères établis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE),² en explorant les dimensions suivantes :

- **Pertinence** du soutien fourni par le FFC2 aux pays qui s'efforcent de participer plus efficacement aux travaux du Codex (ou absence du soutien requis qui n'entre pas dans le cadre du FFC2).
- **Cohérence** du soutien du FFC2 par rapport aux activités entreprises dans les pays bénéficiaires et à des mécanismes de soutien similaires et/ou complémentaires.
- **Efficacité** du mécanisme de financement pour apporter un soutien aux pays bénéficiaires.
- **Efficacité** du FFC2 pour obtenir des résultats et remplir son mandat, par rapport à l'objectif, aux résultats, aux produits et aux activités du projet décrits dans le cadre de suivi et d'évaluation spécifié pour le programme.
- **Pérennité** de l'appui aux pays.
- **Impact** obtenu grâce au FFC2 au-delà des effets de la mise en œuvre directe du projet, y compris les effets sociaux, environnementaux et économiques plus larges ou à plus long terme.

À l'issue d'un processus de sélection par concours, TDV Global a été choisi comme prestataire de services pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du FFC2. Au moment de la rédaction du présent rapport, les évaluateurs avaient établi un rapport initial décrivant l'approche, la méthodologie et le calendrier de leurs travaux, et la collecte de données était en bonne voie. Les résultats préliminaires sont attendus d'ici au début du quatrième trimestre 2022. Un rapport d'évaluation final, qui sera soumis d'ici à la fin du mois de février 2023, orientera les principales recommandations qui seront présentées à la quarante-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius.

F. INFORMATIONS FINANCIÈRES

On trouvera dans la présente section une synthèse des informations financières relatives au FFC2. Le Tableau 1 indique le solde d'ouverture, les contributions, les dépenses et le solde de clôture du Fonds fiduciaire en 2021.

Tableau 1

Solde, recettes et dépenses en 2021	USD
Solde reporté de 2020	1 962 065
Contributions reçues en 2021	1 185 522

² <https://www.oecd.org/dac/evaluation/revise-evaluation-criteria-dec-2019.pdf>

Dépenses en 2021, y compris les dépenses d'appui au programme	969 840
Solde de clôture en 2021	2 177 747

Les contributions et les dépenses par catégorie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sont indiquées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Tableau 2

Contributions en 2021	USD
Commission européenne	375 895
Finlande	84 459
Inde	25 000
Japon	90 168
République de Corée	250 000
Malaisie	10 000
États-Unis d'Amérique	350 000
Total	1 185 522

Tableau 3

Catégorie de dépenses	2019 (en USD)	2020 (en USD)	2021 (en USD)
Appui aux pays	554 089	364 155	562 000
Administration des projets	4 344	1 246	36 505
Dépenses de personnel	449 913	421 308	268 879
Dépenses d'appui au programme	131 085	93 436	102 456
Total (y compris les dépenses d'appui au programme)	1 139 431	880 145	969 840

L'année 2021 a été marquée par une augmentation globale des dépenses, les pays bénéficiaires du FFC2 ayant continué à effectuer un rattrapage de leurs plans de mise en œuvre, ce qui se traduit par une augmentation de la part des fonds alloués au soutien aux pays pour la période du projet, dépassant même les chiffres de 2019. La baisse des dépenses de personnel est principalement due au fait que le poste d'assistant administratif a été vacant pendant huit mois en 2021. Ces économies ont compensé les dépenses supplémentaires engagées pendant la période de transition entre l'ancien et l'actuel administrateur de programme du FFC2, ce qui a permis une transition de deux mois.

L'augmentation des dépenses a été compensée par les contributions financières des donateurs du FFC2, qui ont ainsi fait la preuve de leur engagement. Avec des contributions d'un total de 1 185 522 USD en 2021, le solde du FFC2 à la fin de l'année était de 2 177 747 USD.